

Nouvelle doctrine sanitaire de 2022 : marche ou crève !!!

4 janvier 2022

Alléger les règles sanitaires en pleine cinquième vague est totalement irresponsable. Réduire l'isolement de 10 à 7 jours voire 5 avec un test négatif, faire travailler les cas contacts, garder les classes ouvertes même en cas de contamination massive... Avec de telles mesures, l'épidémie a encore de beaux jours devant elle !

L'objectif ici n'est pas pédagogique mais économique : tout le monde au boulot quoi qu'il en coûte. Pas question de freiner la croissance et les profits records du CAC 40. Pandémie ou pas, la bourse cartonne, le CAC 40 passe les 7000 points. Alors les contaminations, les hospitalisations ou même les morts ne pèsent pas lourd dans cette balance cynique.

Au MAA, tant pis pour la santé des personnels. Les différentes instances du ministère et des établissements (CHSCT, CoHS...) sont piétinées. Notre ministère est un fantôme soumis aux ordres de JM Blanquer qui n'est pourtant pas notre ministre.

Pour notre santé, le pouvoir impose aux profs de boire le café assis !!! Voilà où nous en sommes au niveau de la réflexion des politiques et pseudo-experts.

Mise en danger et mépris des personnels sont les deux lignes directrices de la rentrée !

SUD Rural Territoires invite les personnels du MAA à se réunir en assemblée générale pour définir ce que nous jugeons acceptable ou non. Des préavis de grève sont déjà déposés et d'autres suivront sur l'ensemble du mois de janvier. La grève peut être une solution si la situation sanitaire devient intenable !

Face au variant Omicron, un seul remède : la lutte !

Pour autant, SUD Rural Territoires continuera de vous accompagner.

Vous pouvez compter sur nous encore pour 2022.

Nous vous souhaitons donc force, courage, paix et bien-être pour cette nouvelle année.

Bonne année 2022, ensemble et plus forts que jamais !

• Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Actualités >

• Adresse de cet article :

<https://ancien.solidaires.org/Nouvelle-doctrine-sanitaire-de-2022-marche-ou-creve>